

ELEMENTS DE CONCLUSION
A LA
REUNION DE LANCEMENT DE LA REVISION DES PLU HERIMONCOURT SELONCOURT
PAR PIERRE MOSCOVICI PRESIDENT DE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION

J'ai tenu à venir conclure cette première séance des deux conseils municipaux, à propos du lancement de la révision des PLU d'Hérimoncourt et Seloncourt. J'ai conscience des risques à proposer une conclusion alors qu'on n'a pas participé aux débats, et de plus je ne suis pas un spécialiste de l'urbanisme réglementaire. Mais si j'ai souhaité être présent ce soir, c'est parce que j'estime que cette démarche est très importante, elle est novatrice, symbolique et exemplaire. Elle est novatrice parce que c'est une première, aucune commune n'a envisagé un tel travail avec sa voisine.

Elle est symbolique et exemplaire, car je pense qu'elle préfigure ce qui devrait se généraliser : aller vers plus d'intercommunalité dans l'organisation et l'aménagement et l'organisation de notre territoire communautaire.

Au fond, il s'agit de décider ensemble, en application du même SCOT, de règles et de principes d'aménagement sinon communs, tout au moins cohérents, concertés et complémentaires. J'encourage donc les communes qui ont des points communs, dans le cas présent, l'appartenance à une même vallée, à suivre cet exemple. Cela permet aussi d'obtenir des économies d'échelles, en menant des études communes, et en faisant appel au même prestataire. Et donc je félicite, et je remercie, les élus de ces deux communes qui ont eu, non pas de l'audace, mais bien la sagesse, de s'engager cette démarche. Je pense que la sensibilité des deux maires aux questions d'urbanisme et d'habitat n'est pas étrangère à cette volonté. Vous tracez sans doute un chemin qui pourrait inspirer d'autres maires, et d'ailleurs j'appelle les autres maires à suivre cette voie. Je souligne au passage que l'agglomération prend à sa charge 50% du montant de la prestation du bureau d'étude, soit 30 000€, les communes supportant 15 000€ chacune. Il n'est pas impossible que la loi conduise un prochainement à envisager un PLU

communautaire. La démarche que vous avez engagé, avec l'appui des services de Pays de Montbéliard Agglomération et de l'ADU, nous prépare à ce qui deviendra vraisemblablement le droit commun d'ici quelques temps. Je sais que d'autres communes observent votre travail avec intérêt pour suivre la même voie.

Nous avons tout intérêt à aller dans ce sens, c'est bien l'esprit du projet urbain d'agglomération que j'ai initié, et dont le séminaire de conclusion se déroulait ici même le 06 mai dernier. Ce projet, pour sa mise en œuvre, nécessite une entente entre les communes, et des outils règlementaires cohérents. On voit bien qu'il y a des secteurs assez spécifiques au sein de notre territoire, ils ont d'ailleurs été répertoriés dans le SCOT.

Bien entendu, chacun des conseils municipaux reste souverain, mais en s'appuyant sur une vision qui dépasse le périmètre de la commune, les projets prennent une autre dimension. Car les échelles communales et communautaires sont sans cesse en dialogue : pour les déplacements, pour l'habitat avec logique de marché très localisé, pour la gestion des eaux pluviales et des cours d'eau, et pour toutes les questions environnementales. La réflexion sur la gestion des équipements entre communes voisines, comme les collèges, les écoles, est également cruciale. L'aménagement du territoire doit prendre en compte la continuité géographique, on n'imagine pas une piste cyclable sans schéma intercommunal. Comment rejoindre Audincourt, Seloncourt, et Hérimoncourt en vélo par une piste cyclable sur le CD 34, sans discuter entre communes ? Pas plus qu'on ne peut réaliser un TCSP, véritable aménageur de l'espace communautaire, et puissant vecteur d'intercommunalité sans concertation entre communes. Il faut trouver des solutions pour établir le bon tracé, ménager les intérêts particuliers, tout en privilégiant l'intérêt collectif qui reste prioritaire.

Enfin je voudrais conclure en évoquant un grand chantier qui doit s'engager à présent. Celui des compétences de notre communauté d'agglomération dans le domaine de l'urbanisme. Nous devons réfléchir à la place que Pays de Montbéliard Agglomération devra tenir au côté des communes. C'est plus que jamais d'actualité en particulier avec le désengagement effectif de l'Etat dans l'instruction des documents d'urbanisme. Il est nécessaire que les initiatives communautaires et communales soient en forte synergie. Mais, au-delà de pallier au désengagement de l'Etat, il s'agit bien de renforcer notre action dans le

domaine de l'aménagement. Nous devons produire des logements adaptés et attractifs, pour transformer les emplois en habitants, ce que je ne cesse de marteler, c'est un enjeu vital pour notre territoire. Nous devons pour cela adapter nos méthodes, nos outils et accélérer la cadence.

Voilà le message essentiel que je voulais délivrer ce soir. Je suis persuadé que nous sommes au début d'un processus qui conduira vers des démarches similaires à celle que vous conduisez, je compte sur votre retour d'expérience pour en faire profiter vos collègues et notre communauté d'agglomération, car nous avons besoin de PLU qui soient de véritables outils de construction de projets intercommunaux, et je ne doute pas que d'ici quelques temps nous formulerons ensemble un véritable PLU communautaire.